

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le mardi 8 septembre deux mille quinze à dix neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Lambert Messier, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19:30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-09-144 Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 11.1 Accumulation d'eau sur la chaussée au 116, rue Saint-Louis
- 11.2 Poste de pompage: Base de ciment pour boîte de contrôle

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

15-09-145 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 , il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'août se chiffrent à 5 002,23\$
- Les factures payées durant le mois d'août se chiffrent à 7 318,51\$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

15-09-146

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 août 2015 au montant de 150 220,04\$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers , appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Christiane Janelle

4.3 MÉTHODE DE TAXATION-RÉSEAU D'ÉGOÛTS + FRAIS D'ÉMISSION

Présentation sommaire des deux méthodes d'étalement de la taxation suite au projet d'assainissement des eaux usées. Attente de l'approbation du vérificateur pour la méthode de taxation la plus appropriée.

4.4 BAIL-INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT-PANNEAU ÉLECTRIQUE

Le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demande une rencontre avec le conseil de la Fabrique, plutôt que d'effectuer une contre offre.

4.5 SOUMISSIONS REÇUES ENTREPÔT À SEL

15-09-147

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé des soumissions par invitation pour la construction de dalles et murs de béton pour l'entrepôt à sel;

Considérant que deux soumissions ont été déposées;

Considérant que DF Coffrages Inc. est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture , appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit DF Coffrages Inc., au montant de 51 738,75\$.

4.6 RÉSOLUTION 2015-08-161: HAUSSE DES QUOTES-PARTS POUR 2016 DES RÉGIES ET ORGANISMES SUPRAMUNICIPAUX-IPC

La Corporation Municipale du Village Ste-Madeleine a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu la résolution 2015-08-161 adoptée par le Conseil municipal du Village de Sainte-Madeleine concernant la "Hausse annuelle des quotes-parts pour 2016". La municipalité de Ste-Madeleine demande aux régies et organismes supramunicipaux une indexation annuelle limitée à l'indice des prix à la consommation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.7 RAPPORT DE LA COMMISSION ROBILLARD-OPPOSITION

15-09-148

CONSIDÉRANT la proposition de la commission Robillard d'abolir le remboursement d'une partie des taxes municipales aux producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que Saint-Marcel-de-Richelieu est une petite municipalité rurale dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que, lors du dépôt du rôle triennal 2015-2018, la valeur des terres agricoles a subi une augmentation considérable de 30% dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a implanté les taux variés afin de contrer le déséquilibre entre le secteur villageois et le secteur agricole qu'engendrait une telle hausse;

CONSIDÉRANT que le milieu agricole est sujet au respect des différentes lois en vigueur, dont le REA, CPTAQ, règlements des municipalités et MRC, le PAEF, etc. et par conséquent, doit atteindre des objectifs fixés par le gouvernement pour l'exploitation de leur terre et/ou élevage à des coûts considérables;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles de la MRC des Maskoutains sont reconnues pour être parmi les plus fertiles du Québec et génèrent 27,6% des revenus agricoles de la Montérégie (9,1% du Québec-donnée du MAPAQ 2010);

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est doté d'un PDZA dans lequel plusieurs faiblesses et contraintes sont compensées par un plan d'action promouvant de reconnaître la contribution exceptionnelle de l'agriculture dans l'économie locale soutenant les entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de garder une agriculture forte et en croissance;

CONSIDÉRANT que l'abolition du remboursement aurait des répercussions tout aussi considérables sur l'assiette fiscale des municipalités et, conséquemment, les municipalités n'auront d'autre choix que de taxer les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Robert Beauchamp, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine, il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'oppose à la proposition de la Commission Robillard d'abolir le remboursement d'une partie des taxes municipales aux producteurs agricoles;

De transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT et au MAPAQ et;

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à la MRC des Maskoutains, aux municipalités environnantes de même qu'à l'UPA et au député de Richelieu, M. Sylvain Rochon.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 PROLONGATION TEMPORAIRE DES MANDATS DE PRÉVENTION DANS LA MRC DES MASKOUTAINS

15-09-149

Considérant la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4);

Considérant qu'en vertu des dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que ce schéma de couverture de risques est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement prévu en 2017;

Considérant que, pour réaliser les obligations prévues à la Loi, les parties ont souscrit à des engagements dans le cadre du schéma de couverture de risques, lesquels ont notamment conduit à la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention, laquelle visait plus spécifiquement la prévention et la recherche des causes d'incendie;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la Ville-centre en l'occurrence la Ville de Saint-Hyacinthe, devenait le fournisseur de services pour toutes les Municipalités de la MRC, incluant la Ville-centre elle-même, ainsi que de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, sujet à certaines spécifications prévues à ladite entente;

Considérant que la MRC des Maskoutains agissait principalement comme surveillant de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de l'application de l'entente intermunicipale;

Considérant qu'après plus de trois (3) ans d'application de l'entente, la MRC des Maskoutains, les Municipalités, parties à l'entente, et la Ville-centre conviennent que le contexte qui prévalait au moment de la conclusion de l'entente a évolué et qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs établis au schéma;

Considérant le projet de convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies soumis par la MRC des Maskoutains;

Considérant que, pour mettre fin à l'entente, toutes les Municipalités doivent donner leur accord à la terminaison de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre les parties le 15 février 2012, et ce, en date du 8 septembre 2015.

5.2 BRIS DU CAMION INCENDIE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a décidé de demander une soumission à Techno-Feu pour les dommages subis au pare-choc arrière.

Le sujet sera reporté à la séance du conseil du mois prochain.

5.3 SOUMISSIONS-UNITÉ DE SECOURS

15-09-150 Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé des soumissions par invitation pour l'achat d'un camion usagé pour fin d'unité de secours;

Considérant qu'aucun soumissionnaire n'a répondu à notre demande de soumissions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommencer le processus de soumissions par invitation, pour l'achat d'un camion Pick-up neuf muni d'une boîte neuve Maranda.

5.4 FRAIS DE REPRISE D'EXAMEN-EDUCEPERT

15-09-151 Considérant qu'un contrat de travail existe entre la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et Raphael Plante;

Considérant qu'au contrat de travail il est fait mention que les frais d'examens sont remboursés par la Municipalité;

Considérant qu'il n'y a aucune information concernant les frais de reprise d'examen;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas facturer monsieur Raphael Plante pour les frais de reprise d'examen. Il est également résolu qu'une clause devra être incluse dans le contrat de travail des pompiers volontaires mentionnant que les frais de reprises seront assumées seulement une fois par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au cours de l'intégrale formation du pompier.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 PONT D'ENTRÉE-PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR STÉPHANE BEAUPRÉ, AU 85 4E RANG NORD

En référence à la résolution numéro 15-08-142 adoptée le 10 août 2015, monsieur Stéphane Beaupré nous a informé verbalement qu'il ne veut pas signer de contrat notarié pour un droit de passage et qu'il assumera entièrement les frais d'installation de son ponceau.

6.2 CONDUCTEUR CAMION POUR DÉNEIGEMENT-ENGAGEMENT MÊME PERSONNEL OU OUVERTURE DE POSTE

15-09-152

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir le poste de 1er chauffeur à Mathieu Picard et 2e chauffeur à Alexandre Duval pour le camion de déneigement, à condition qu'un contrat de travail d'un an soit produit. Un troisième chauffeur devra également être déterminé comme soutien. S'il y a refus, le poste sera affiché dans le journal de la municipalité.

6.3 MARQUAGE DE ROUTES

15-09-153

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipale à effectuer le marquage des lignes d'arrêt, ainsi que le marquage de la chaussée aux endroits où il y a eu des travaux de pavage.

6.4 NETTOYAGE DES RUES

Aucun nettoyage des rues ne sera effectué pour le reste de l'année 2015.

6.5 TUYAU DE FOSSÉ-PROPRIÉTÉ DE RÉJEAN HINSE, AU 132 BORD-DE-L'EAU SUD

15-09-154

Considérant que monsieur Réjean Hinse a fait une demande de permis auprès de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Francis Côté, concernant l'installation d'un ponceau sur le lot 3219619;

Considérant qu'il existe une réglementation concernant la grosseur des ponceaux, soit un minimum de 18";

Considérant la configuration du terrain un ponceau de plus de 12" ne peut être installé;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Lambert Messier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à monsieur Réjean Hinse l'installation d'un ponceau de 12".

6.6 ESTIMATION DU COÛT DES PIÈCES POUR LA SALEUSE

L'estimation des coûts de réparation de la saleuse s'élève à près de 4 200\$. La saleuse sera vendue prochainement pour le prix du vieux fer.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2014

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 a été déposé le 18 août 2015. Suite à cela, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçue une recommandation concernant la vérification des débitmètres. La recommandation consiste à rendre acceptable la précision des débitmètres, soit un écart d'au plus 5% avec la méthode de vérification sur le site, d'ici décembre 2015.

7.2 SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

15-09-155

Considérant que l'édition 2015 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par Action RE-buts, se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2015, "La Semaine québécoise de réduction des déchets.

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de votre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août. Cinq (2) constats d'infraction ont été donnés.

(11) permis ont été émis, dont 4 permis de construction, 1 permis de rénovation 1 permis piscine 2 permis de démolition et 1 permis de déplacement de maison, 1 permis de lotissement et 1 permis de ponceau pour un montant total de travaux estimés à 308 000\$.

8.2 MANDAT POUR COUR MUNICIPALE: 140, BORD-DE-L'EAU SUD

15-09-156

Considérant qu'il y a eu deux constats d'infractions émis depuis le 31 août 2015 au propriétaire du 140, Bord-de-l'Eau Sud, Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'après inspection faite par l'inspecteur en bâtiment, monsieur Francis Côté, le propriétaire ne s'est pas conformé à la demande;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le dossier soit transmis à la cour municipale.

8.3 DEMANDE DE MARTIN STEPHENS D'ÉMONDAGE DES ARBRES MITOYENS AVEC LE BUREAU MUNICIPAL

15-09-157

Considérant que monsieur Martin Stephens, résidant au 124 rang de l'Église Nord, a fait la demande pour émonder les arbres mitoyens avec la propriété de la Municipalité au 117 rue St-Louis;

Considérant qu'il s'avère que les arbres se trouvent sur la limite du terrain municipale et du 124 rang de l'Église Nord;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu n'a pas les ressources matérielles, ni le personnel qualifié pour effectuer les travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un émondeur qualifié pour effectuer la coupe complète des arbres. La facture sera partagée en part égale entre les deux parties.

8.4 PÉTITION POUR MAINTIEN DU PROGRAMME DE LA ROUTE VERTE-GVT DU QUÉBEC

Suite à l'adoption de la résolution 14-12-189 demandant au gouvernement de revoir sa décision sur le Programme d'aide à l'entretien de la Route verte, le directeur de la Route verte, Louis Carpentier, débute une mobilisation citoyenne d'envergure en appui à cette mobilisation municipale. Équiterre organise une pétition pour demander au gouvernement du Québec de maintenir le programme d'entretien de la Route verte afin de la préserver.

8.5 CPTAQ-GESTION G.P.S. INC.

La Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec le compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier Gestion G.P.S. inc.

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs a fait les recherches nécessaires pour trouver la provenance du paillis recyclé. Le produit n'est pas disponible pour l'instant au Québec. D'autres démarches seront effectuées afin d'en obtenir.

Les neuf semaines de camp de jour ont été très appréciées par les familles. Le projet du camp de jour 2015 a amené 2 796,64\$ de perte, soit des revenus de 5 579,66\$ pour des dépenses totalisant 8 376,30\$.

9.2 SURVEILLANT PATINOIRE

15-09-158

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Michael Blain s'il est toujours intéressé au poste de surveillant de la patinoire. S'il y a refus, le poste sera annoncé dans le journal de la municipalité. Un contrat de travail devra également être produit.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10. POINT D'INFORMATION :

10.1 Résolution numéro 15-07-115: Participation de la FQM à la négociation du prochain pacte fiscal.

10.2 Correction-Aide à l'amélioration du rang de l'Église Nord.

10.3 Croix-Rouge: Souper bénéfice dans le cadre de la campagne de financement.

10.4 Copie des résolutions 148-08-15 & 149-08-15 de la Municipalité de Saint-Aimé concernant le contrat de travail de Marie-Soleil Gaudreau et Manuel Carpentier.

10.5 Copie de la résolution no. 2015-08-125 de la Municipalité de Massueville concernant l'engagement d'une ressource en Loisirs-Congé de maternité.

10.6 Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions-Nouveau taux.

10.7 Muni-express: Aide accordée en vertu de la Loi sur les compétences municipales.

10.8 MRC-Réception de la résolution 15-07-128: Descente Jérôme-Bonin, embranchement 3e rang.

10.9 SQ-Informations concernant la rentrée scolaire.

11. SUJET DIVERS

11.1 Accumulation d'eau sur la chaussée au 116, rue Saint-Louis

Il y a accumulation d'eau sur la chaussée au 116, rue Saint-Louis. Aucune décision n'a été prise à ce sujet.

11.2 Poste de pompage: Base de ciment pour boîte de contrôle

L'inspecteur municipale a constaté que la base de ciment pour la boîte de contrôle s'incline de plus en plus. Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demande une inspection des lieux par l'ingénieur impliqué dans le projet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-09-159

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par madame Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21:30.

Maire

Directrice générale